

LOI TRAVAIL : DANGER MAXIMUM POUR LES SALARIÉS FRANÇAIS



FAITES LE CHOIX D'UNE DÉPUTÉE ENGAGÉE POUR VOUS DÉFENDRE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE !



Ce mardi 6 juin, le gouvernement a présenté la feuille de route de sa future réforme du travail. Cette présentation a une nouvelle fois été l'occasion d'un exercice de pure communication, n'annonçant rien sur le fond que l'on ne savait déjà, restant très général et précisant seulement quelques éléments de méthode et de calendrier.

En d'autres termes, le gouvernement et ses soutiens se présentent aux élections législatives devant les Français sans avoir jamais présenté de manière exhaustive le contenu réel de leurs futures réformes.

Ce flou doit bien entendu nous inquiéter, et ce d'autant plus que **les fuites parues dans la presse laissent entrevoir des mesures qui vont considérablement fragiliser et précariser les salariés français.**

Je conteste cette loi tout d'abord sur la méthode : **la réforme du code travail sera essentiellement adoptée par ordonnances.**

Le débat parlementaire, s'il ne sera pas totalement inexistant sera quand même en grande partie négligé. Par exemple, **il ne sera pas possible d'amender les textes, qui s'appliqueront dès la promulgation des différentes ordonnances. Il y a dans le choix de cette méthode un véritable déni de démocratie** (qui n'est pas sans rappeler le 49-3 de la Loi El Khomri), d'autant plus important que, encore une fois, les mesures précises envisagées par le gouvernement ne sont pas connues des électeurs (ni même des partenaires sociaux) à l'heure des élections.

Je m'oppose également à cette loi sur le fond : **il est clair que l'on se dirige bien vers une loi El Khomri puissance 10.**

La mesure principale de la future réforme est la primauté qui sera accordée à l'accord d'entreprise sur l'accord de branche dans la plupart des domaines relevant du code du travail, et même, si l'on en croit les fuites dans la presse, **sur le contrat de travail qui n'aura plus besoin de faire l'objet d'un avenant pour être modifié** (lequel suppose l'acceptation du salarié).

Cette inversion de la hiérarchie des normes va accroître la concurrence entre les entreprises, et donc entre les salariés, au sein d'une même branche. Cette concurrence s'ajoutera à la concurrence internationale déloyale déjà organisée par les règles ultra-libérales de l'Union européenne. A ce sujet, il ne faut jamais perdre de vue que la loi Travail présentée par le gouvernement Macron n'est jamais qu'une docile application des recommandations de la Commission européenne, lesquelles sont elles-mêmes la contrepartie de notre maintien dans l'euro (faute de pouvoir opérer une dévaluation monétaire, on organise la dévaluation salariale)...

La conséquence en sera une précarisation généralisée des salariés et leur fragilisation dans leurs rapports avec l'employeur. Faciliter les licenciements, faciliter la renégociation des conditions de travail, y compris des salaires, en un mot « flexibiliser », ne peut pas aboutir, dans un contexte de chômage de masse, à un renforcement des droits, avantages et acquis sociaux des salariés. Le nivellement se fera nécessairement vers le bas.

En outre, on s'éloigne plus que jamais du mythe de la « simplification ». C'est au contraire une complexification sans précédent du droit du travail à laquelle nous allons assister, avec potentiellement autant d'accords qu'il y aura d'entreprises. De fait, **c'est l'instabilité sociale qui guette les salariés**, les accords d'entreprise pouvant se modifier beaucoup facilement que les accords de branche puisqu'ils ne nécessiteront plus l'approbation des syndicats et que les salariés pourront par ailleurs être directement consultés par l'employeur par référendum (arme de pression supplémentaire pour du chantage à l'emploi).

Parmi les autres mesures confirmées : le plafonnement des indemnités prud'hommales, injuste par nature, et la fusion des instances de représentation.

En conclusion, **les réformes annoncées par le gouvernement vont quasiment toutes dans le sens des revendications du grand-patronat et des actionnaires, lesquels n'ont aucunement le souci de l'emploi en France mais seulement celui du niveau de leurs dividendes.**

Mathilde PARIS